

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

BANQUE CIC OUEST CIC HENNEBONT, 1 RUE ANITA CONTI 56700 HENNEBONT déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 15 000 €.

Madame Amélie GUEHENNEC, représentant de la société A.G.S.A S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 26 RUE DES ATELIERS 56440 LANGUIDIC, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
GUHENNEC Amélie	1 530	7 650 €
ABDELHAMID sabine	1 470	7 350 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

30047 14042 20602602 76

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 24 mars 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé

[Signature]

lu et approuvé

Gwénola GAZEAU
Chargée d'affaire professionnels
gwénola.gazeau@cic.fr

